

2020/01/27

Procès-verbal de la **séance extraordinaire**, du conseil de la Municipalité tenue au 333, avenue Jules-Léger, lundi le **27 janvier 2020** à 9 h, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Gino Moretti.

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers : Heather L'Heureux, district 2
Roger Carignan, district 3
Sylvie Tourangeau, district 4
François Boileau, district 5
Johanne Leduc, district 6

La conseillère, Ginette Caza est absente district 1

Le directeur général et secrétaire-trésorier : Denis Lévesque

Les membres présents forment le quorum.

.....
Le maire s'assure que tous les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation dans le délai prescrit.

.....
OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance extraordinaire est ouverte à 9 h 03 par Gino Moretti, maire de Saint-Anicet.

035-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Avis de motion et présentation du projet de règlement 524-1 – Décrétant les taux de taxes annuelles et les taxes pour les services ainsi que les modalités applicables en 2020 ;
4. Levée de la séance.

Adoptée

.....
AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 524-1 – DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ANNUELLES ET LES TAXES POUR LES SERVICES AINSI QUE LES MODALITÉS APPLICABLES EN 2020

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je soussignée Heather L'Heureux, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement #524-1 – Décrétant les taux de taxes annuelles et les taxes pour les services ainsi que les modalités applicables en 2020.

Le projet de ce règlement est présenté séance tenante et des copies du projet de règlement sont disponibles pour le public.

036-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le maire demande la levée de la séance extraordinaire.
Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan, de lever la séance extraordinaire.
Il est 9 h 06.

Gino Moretti
Maire

Denis Lévesque
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.